



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08.12.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme ESPIÉ.

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), CHAILLET, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mmes RAHOU (excusée), THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

N° 09/156 **Secrétaire** : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

TARIFS MEDIATHEQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire, pour l'année 2010, les tarifs suivants :

- la gratuité pour les scolaires, les étudiants, les apprentis et les bénéficiaires des minima sociaux, quelle que soit leur commune de résidence, pour les prêts de livres, CD, CDROM, communications Internet.

- pour les autres abonnés :

PRETS :

- Concernant le prêt de livres et de CD :
 - une redevance de 8 € par personne pour les abonnés des Communes de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,
 - une redevance de 16 € par personne pour les abonnés des Communes hors de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,
- Concernant le prêt de livres, de CD, CDROM et de DVD :
 - une redevance de 12 € par personne pour les abonnés des Communes de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,
 - une redevance de 20 € par personne pour les abonnés des Communes hors de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,

Il est entendu que les tarifs d'abonnement s'appliquent dans leur entier, quelle que soit la date de l'abonnement dans le courant de l'année, sachant que la durée de l'abonnement est de 1 an, de date à date.

INTERNET :

- la gratuité pour les communications internet pour les abonnés de la médiathèque.
- 1,00 € pour une impression sur disquette à partir d'internet.

AUTRES TARIFS :

- 2 € pour le remplacement d'une carte d'abonné perdue ou détériorée.
- 0,10 € par page photocopiée d'un document
- 0,40 € par page pour une impression CDROM
- 5 € de pénalité à la 3^{ème} relance pour non restitution d'un livre, CD, CDROM dans les délais
- de faire payer le coût d'un livre, CD, CDROM perdu, à sa valeur au moment du rachat.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,